



Accueillez un arbre chez vous !

OPÉRATION POUR LUTTER CONTRE
LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE
ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE
DES PISCIACAIS

L'opération 1000 arbres

Dépôt du dossier entre le 1^{er} mars au 30 avril 2022 :

- sur www.ville-poissy.fr
- par courrier : Hôtel de Ville de Poissy - Monsieur le Maire
Place de la République - 78300 POISSY
- par mail : environnement@ville-poissy.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE



BULLETIN D'ADHÉSION

Le demandeur

Nom Prénom

Copropriété/bailleur :

Email Portable

Adresse du terrain

Je suis propriétaire du terrain

Je suis locataire du terrain

Je suis copropriété/bailleur

Merci de déposer le dossier complet avec :

- ✓ Une lettre de motivation justifiant la demande du candidat,
- ✓ Un justificatif de domicile,
- ✓ Une copie de la taxe foncière du terrain (pour les propriétaires),
- ✓ Une autorisation du propriétaire, pour les candidats locataires et une copie de la carte d'identité du propriétaire,
- ✓ Une attestation justifiant du mandat des propriétaires pour les syndicats de copropriété,
- ✓ Une autorisation du conseil d'administration pour les bailleurs.

**Certifie habiter ou posséder un terrain sur la commune de Poissy (78)
si je suis le propriétaire ou locataire**

Certifie être une copropriété ou un bailleur située sur Poissy (78)

**Demande le don en nature de la Ville de Poissy correspondant
en la dotation d'un arbre à planter sur son terrain.**

Le nombre de bénéficiaires est limité par les crédits inscrits annuellement au budget de la Ville. Si le nombre de bénéficiaires potentiel remplissant les conditions d'admission dépasse l'enveloppe budgétaire de l'opération, un tirage au sort sera opéré par la Ville, pour désigner les bénéficiaires de l'année.

**En cochant cette case, j'atteste
sur l'honneur de l'exactitude
des informations renseignées.**

Imprimez le formulaire



POISSY